Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le
ID : 003-210302980-20221019-DEC202267-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

19 OCT 2022

DEC202267
Objet : signature d'une convention de prestation de service intellectuelle avec Madame Ségo Durand

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le projet de convention ;

CONSIDERANT que la médiathèque communale souhaite créer des marques pages avec des visuels particuliers ;

CONSIDERANT que la médiathèque est intéressée par le travail de Madame Ségo Durand qui illustre des créations diverses (bavoirs, coussins, ...) ; qu'après contact avec l'illustratrice, elle est d'accord pour une utilisation par la ville des visuels pour des créations de marques pages à titre gracieux ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention à ce titre ;

DECIDE de conclure une convention de prestation de service intellectuelle pour l'utilisation par la ville des visuels de Madame Durand pour des créations de marques pages à titre gracieux ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)